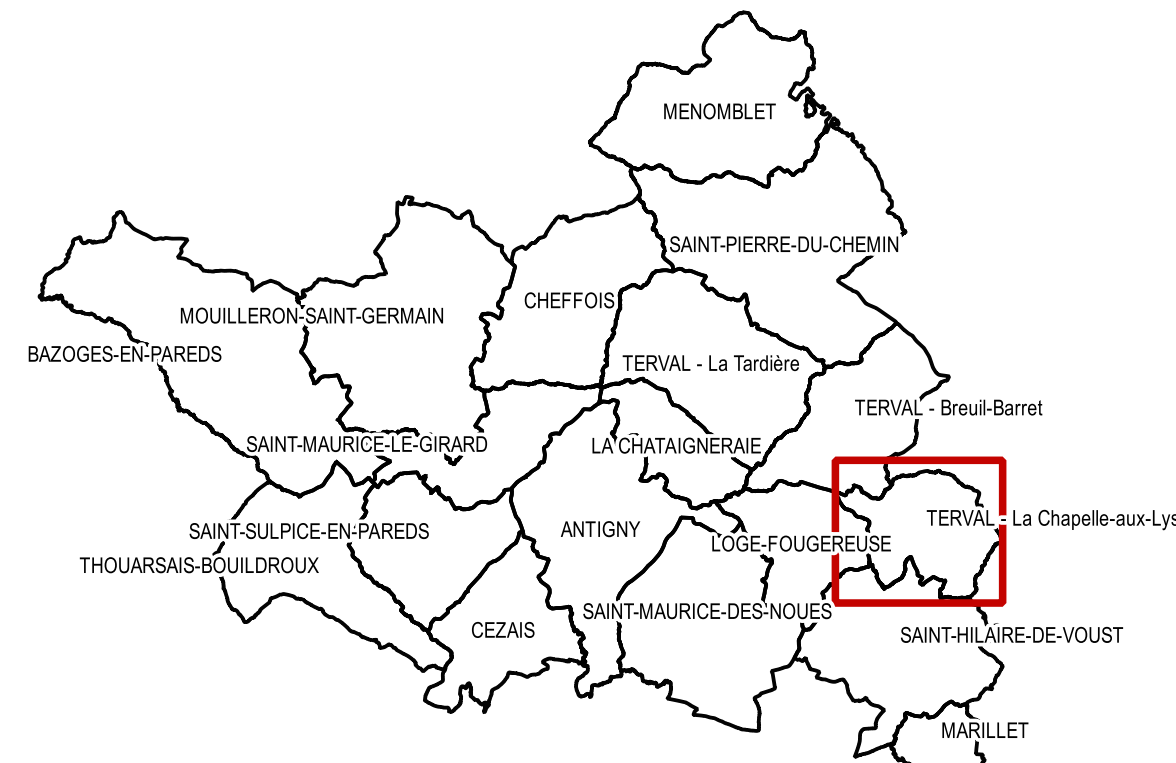


Emplacements réservés

REGLEMENT GRAPHIQUE

TERVAL - LA CHAPELLE-AUX-LYS



Prescrit le 31 janvier 2018
Arrêté le 16 mars 2023
Approuvé le 11 avril 2024

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président Valentin JOSSE

LEGENDE

Urbanisme

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelle
- Limites communales

Zonage

- U : Zones urbaines mixtes
- UI : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- UE : Zones urbaines à dominante économique
- AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
- AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
- A : Zones agricoles
- N : Zones naturelles et forestières
- Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
- NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STEGAL)
- NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STEGAL)
- NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'industries (STEGAL)
- NS : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STEGAL)
- NI : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STEGAL)
- NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'attraction sociale (STEGAL)
- NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STEGAL)

Eléments de patrimoine (L151-19 CU)

- Eléments de petit patrimoine linéaires (murs)
- Eléments du petit patrimoine
- Immeubles remarquables
- Sites Bâti Remarquables protégés
- Espaces publics remarquables (vergers)

(Eléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU))

- Zones humides protégées
- Arbres remarquables protégés
- Alignements d'arbres protégés
- Haies remarquables protégées
- Boissements remarquables protégés
- Chéniers d'eau protégés

Autres prescriptions

- Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 D2)
- Linéaires commerciaux (L151-16 D2)
- Emplacements réservés (L151-41 D2)
- Secteurs couverts par GAP "Mobilisation urbaine Habitat" - diapo. générales + spécifiques
- Secteurs couverts par GAP "Extension urbaine Habitat" - diapo. générales + spécifiques
- Secteurs couverts par GAP "Extension urbaine Economique" - diapo. générales + spécifiques
- Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 D2)
- PPRI La Ley : zone rouge
- PPRI La Vendée : zone bleue
- PPRI La Vendée : zone rouge

Echelle 1:4636,963487

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
---------	----	---------	--------------	--------------

